



### Type de demande d'autorisation

Permis de construire

### Nature du projet

Réhabilitation d'un atelier en logements, en conservant l'aspect général du bâtiment

### Environnement

Zone résidentielle le long d'une route départementale

### Avis

Favorable, sous réserve du ravalement de façades de l'ensemble des corps de bâtiments liés à l'opération

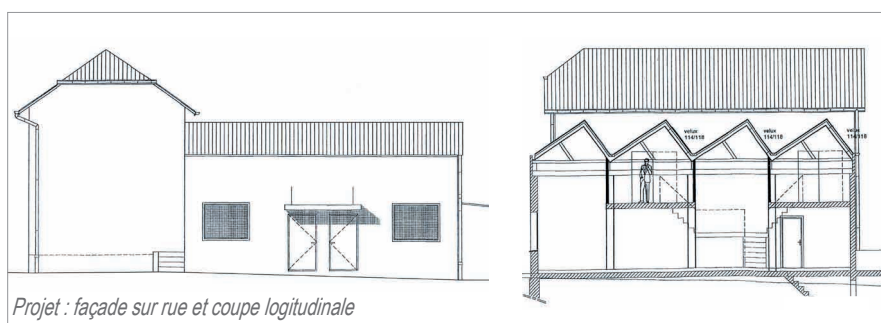
## Projet de réhabilitation d'un atelier en logements

*L'environnement* du bâtiment est composé de maisons d'habitation datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle, implantées le long d'une voie départementale, à proximité du centre ville.

*Le bâtiment* présente une forme caractéristique des bâtiments industriels, avec sa toiture en sheds. Il est particulièrement exposé dans le paysage de la rue où il rompt radicalement avec la qualité du bâti qui l'entoure.

*Le projet* de réhabilitation prévoit de conserver la forme générale du bâtiment, notamment sa toiture en sheds, et de ravalement, dans un ton blanc cassé, les façades du corps principal, sans intervenir sur les garages qui lui sont attenants.

*Contexte réglementaire* : Plan d'Occupation des Sols (l'article 11 reprend les dispositions générales de l'article R.111-21 du code de l'urbanisme)



Projet : façade sur rue et coupe longitudinale

**Avis du CAUE** : le projet de réhabilitation ne semblant pas aggraver la situation actuelle, la construction projetée ne devrait pas, plus qu'aujourd'hui, être de nature à porter atteinte à son environnement.

Il conviendrait néanmoins de réduire l'impact du bâtiment dans le paysage de la rue, en colorant ses façades dans un ton plus neutre que le blanc cassé, et en traitant également les façades des garages qui lui sont attenants, pour créer un ensemble homogène.